

"grand capitaine M. François de Guise ; et pour tel apprentissage il ne désire autre gloire et los ; dont cela seul suffit. Il ap- prit très bien sous lui de bonnes leçons, qu'il pratiqua avec beaucoup de réputation pour le service des rois ses maîtres. Il eut sous eux charge de deux compagnies de gens de pied : il fut en son vivant, cheva- lier de l'ordre du roi de France, et de plus, chevalier de l'ordre de Portugal, qu'il alla quérir et recevoir là lui-même du roi don Sébastien, qui l'en honora au retour de la conquête de la ville de Bélis en Barbarie, où ce grand roi d'Espagne don Philippe, avait envoyé une armée de cent galères et douze mille hommes de pied. Il fut après, gentilhomme de la chambre des deux rois, Charles IX et Henri III, et chambellan de M. d'Alençon ; et outre, fut pensionnaire de deux mille livres par an dudit roi Charles dont en fut très bien payé tant qu'il vécut, car il l'aimait fort, et l'eût fort avancé s'il eût plus vécu que ledit Henri. Bien qu'il les eût tous les deux très bien servis, l'honneur du premier s'adonna plus à lui faire des biens et des grâces plus que l'autre : aussi la fortune ainsi le voulait. Plusieurs de ses compagnons, non égaux à lui, le surpassèrent en bienfaits, états et grades, mais non jamais en valeur et en mérite. — Le contentement et le plaisir ne lui en sont pas moindres. Adieu, passant, retire-toi ; je ne t'en puis dire plus, si non que tu laisses jouir du repos celui qui, en son vivant, n'en eût ni d'aise, ni de contentement, ni de plaisir, Dieu soit loué pourtant du tout et de sa sainte grâce."

Ces lignes, copiées dans Brantôme, le feront mieux connaître que ce qu'on pourrait dire de lui. Son nom ne se trouve mêlé à aucun événement historique ; sa vie n'offre rien d'intéressant, ni d'important, comme on le voit même d'après son propre témoignage, qui pourtant n'est pas modeste. Il fut, comme il le dit, fort brave et fort aventureux ; il fut successivement porté, par son humeur ou par les guerres, dans presque toute l'Europe. Quelque temps après la mort de Charles IX, dont il avait été assez bien venu, comme il le raconte, il se retira dans ses terres, sans qu'on en devine bien précisément le motif. En parlant de cette retraite, tantôt il dit qu'elle est volontaire, et qu'après la mort de son frère il voulut rappeler le chef de la famille, et se faire le protecteur de ses neveux et de sa belle-sœur, qu'il aimait tendrement ; d'autres fois, il se plaint de l'injustice du sort et des grands : on peut croire que cette gasconnade est plus près de la vérité que la première.

Retiré ainsi loin de la cour et des affaires, Brantôme employa toute l'activité de son esprit à écrire ce qu'il avait vu pendant la première partie de sa vie ; laissant aller sa plume au gré de son humeur, il remplit de ses souvenirs les nombreux volumes qu'il nous a laissés. Dans ce testament, où il parle sans cesse de lui avec une complaisance si divertissante, il n'oublie pas ses livres. "Je veux aussi, et en charge expressément mes héritiers, de faire imprimer mes livres que j'ai faits et composés de mon esprit et invention—lesquels on trouvera convertis de velours tant noir que vert et bleu, et un grand volume, qui est celui des *Dames*, couvert de velours vert, et un autre doré par dessus, qui est celui des *Rodomontades*—curieusement gardées, qui sont tous très bien corrigés.—L'on y verra de belles choses comme contes, histoires, discours et beaux mots, qu'on ne dédaignera pas, s'il me semble, liresi on y a une fois la vue. Qu'on prenne sur mon hérédité l'argent qu'en

"pourra valoir l'impression, qui certes, ne se pourra monter à beaucoup—car j'ai vu force imprimeurs qui donneront plutôt pour les imprimer qu'ils ne voudront recevoir : ils en imprimant plusieurs gratis, qui ne valent pas les miens.—Je veux que la dite impression soit en belle et grande lettre, pour mieux paraître, et avec privilège du roi, qui l'octroiera facilement. Aussi prendre garde que l'imprimeur ne suppose pas un autre nom que le mien, autrement je serais frustré de la gloire qui m'est due."

Brantôme ne s'est point trompé sur la renommée dont ses livres devaient jouir : il est un des historiens modernes qui a le plus de charmes et le plus d'utilité. Ses récits sont un tableau vivant et animé de tout son siècle ; il en avait connu tous les grands personnages. Sa curiosité et l'inquiétude de son caractère l'avaient mêlé à toutes les affaires, comme témoin, si ce n'est comme acteur. Il ne faut pas chercher en lui de profondes observations, une connaissance réfléchie des hommes et des choses, des impressions sérieuses, des jugements sévères ; Brantôme a tout le caractère de son pays et de son métier ; insouciant sur le bien et sur le mal ; courtisan qui ne sait rien blâmer dans les grands, mais qui voit et qui raconte leurs vices et leurs crimes, d'autant plus franchement qu'il n'est pas bien sûr s'ils ont bien ou mal fait ; aussi indifférent sur l'honneur des femmes que sur la morale des hommes ; racontant le scandale sans le sentir, et le faisant presque trouver tout simple, tant il y attache peu d'importance ; parlant du bon roi Louis XI, qui a fait empoisonner son frère, et des honnêtes dames dont les aventures ne peuvent bien être décrites que par sa plume ; souvent mal instruit, ne se piquant pas d'une grande exactitude dans ses récits, mais les peignant fortement de la couleur générale du temps ; se mettant souvent en scène avec une vanité naïve et plaisante. Et, quand cet homme à l'humeur frivole, soldatesque et gasconne, vient à être frappé de respect pour les choses grandes, belles et touchantes ; quand il nous présente la sévérité surannée du vieux connétable de Montmorency, la vertu grave et imposante du chancelier L'Hôpital, la pureté de Bayard, le charme et les infortunes de Marie Stuart, on ressent un effet d'autant plus grand, que l'historien est moins profond, et que c'est un sentiment et non un jugement qu'il fait partager. Enfin, et ce qu'il rapporte, et peut-être plus encore la façon dont il le rapporte, nous font vivre au milieu de ce siècle, où la chevalerie et les mœurs indépendantes avaient fini, tandis que les mœurs soumises et réglées des temps modernes n'étaient pas encore établies ; siècle de désordre, où les caractères se déployaient librement, où le vice ne songait ni à se déguiser ni à se contraindre ; où la vertu était belle parce qu'elle se maintenait par son propre choix et ses propres forces ; où la loyauté avait disparu, sans que la valeur eût diminué ; où la religion était le prétexte de mille cruautés, sans que les persécuteurs fussent hypocrites ; siècle qui prête à l'histoire plus d'intérêt que n'en présentent les temps qui ont suivi.

Brantôme, malgré la vie qu'il a menée, était plus lettré que la plupart de ses compagnons. Il avait vécu dans l'intimité de Charles IX, qui se plaisait à la poésie : il avait connu ce grand M. de Ronsard, et l'avait fort admiré. Il a traduit quelques fragments de Lucain, dont il fait assez d'étalage. Il savait l'italien et l'espagnol ; et on voit que, dans sa retraite, son esprit actif ne lui permettait pas l'oisiveté, et qu'il avait sans cesse la plume à la main. L'on a de lui : *Vie des hommes illustres et grands capi-*

taines français ; la Vie des grands capitaines étrangers ; la Vie des dames galantes ; des Anecdotes touchant les duels ; les Rodomontades et juremens des Espagnols, et divers fragmens, entre autres le commencement d'une Vie de son père, où la vanterie gasconne est portée au point le plus bouffon. Le frère aîné de Brantôme, André de Bourdeilles, était un homme d'un caractère plus grave que lui. Charles IX, Henri III et Catherine de Médicis lui donnèrent plusieurs fois des commissions importantes. On a joint les lettres qu'ils lui écrivirent, et ses réponses, aux Œuvres de Brantôme. Il a écrit un Traité sur l'art de s'approprier à la guerre, qu'il dédia à Charles IX, et qui se trouve aussi dans la collection des livres de son frère.

Daniel Webster.

DANIEL WEBSTER, ci-devant secrétaire pour les affaires étrangères du gouvernement des États-Unis, est né le 18 janvier 1782, à Salisbury, dans le New-Hampshire, d'un père fermier qui avait porté les armes avec honneur dans la guerre de l'indépendance, et exercé pendant plusieurs années les fonctions de juge. A cette époque, Salisbury, aujourd'hui le centre d'une population nombreuse, se trouvait l'extrême frontière de la civilisation. Ce fut donc au milieu des forêts que se passèrent les premières années de M. Webster. Son éducation fut commencée par son père. En 1801, il entra au collège de Dartmouth, où il termina ses études de la manière la plus brillante. Destiné à suivre la carrière du barreau, il étudia la pratique des lois, d'abord dans sa ville natale, ensuite à Boston, où il fut reçu avocat en 1805. Après avoir pratiqué pendant deux ans dans un petit village voisin du lieu de sa naissance, M. Webster s'établit à Portsmouth, la capitale commerciale du New-Hampshire, et y acquit une grande réputation d'éloquence et d'habileté.

En 1812, la confiance de ses concitoyens lui ouvrit la carrière des affaires publiques en le nommant un des représentants de l'État du New-Hampshire, dans la chambre basse du congrès. Malgré sa jeunesse (il avait alors à peine trente ans), il se fit remarquer dès son début, et prit part à toutes les discussions importantes. Les mesures que désirait le parti qui avait fait éclater la guerre entre l'Union et la Grande-Bretagne, et qui tendaient à établir une sorte de conscription, trouvèrent en lui un adversaire intrépide, tandis qu'il appuya de tous ses efforts le projet de donner de larges développements à la marine et de fortifier les frontières du nord. La question de l'établissement d'une banque fédérale, au milieu des circonstances difficiles où se trouvaient les États-Unis après la guerre, lui fournit l'occasion de montrer que les connaissances et les talents de l'économiste et de l'homme d'État s'alliaient en lui aux plus brillantes qualités de l'orateur et à un ardent amour pour son pays et ses institutions.

En 1816, M. Webster fut obligé de se retirer de la Chambre des Représentants. Sa fortune avait été en partie détruite par l'incendie qui consuma, en 1813, la ville de Portsmouth, et ses devoirs d'homme public, loin de lui permettre de réparer les pertes qu'il avait faites, l'obligeaient à des dépenses considérables. Il renonça à toute participation aux affaires publiques jusqu'à ce qu'il eût refait sa fortune, et il alla se fixer à Boston, où il a depuis toujours résidé. Durant huit ans il se livra uniquement aux devoirs de sa profession, refusant obstinément les missions politiques dont l'estime de ses nouveaux concitoyens voulait l'honorer. Ses succès dépassèrent son attente. Sa réputation d'habile légiste se répandit ; des causes qui devaient avoir nécessairement, par leur importance, un grand retentissement lui furent confiées, et il s'en acquitta si bien que bientôt il fut rangé parmi les premiers juristes de toute l'Union. Malheureusement on ne possède qu'un petit nombre de ses plaidoyers, mais ils suffisent pour montrer les qualités qui distinguent l'éloquence judiciaire de M. Webster. Une narration claire et simple, beaucoup de perspicacité, de la gravité, un accent de vérité qui paraît sortir d'un cœur plein d'amour pour la justice, voilà les moyens qui ont mérité à M. Webster un ascendant ir-